

AVIS DE COURSE TYPE DU TROPHÉE SORAC

ATTENTION :
DES COMPLÉMENTS A CET AVIS DE COURSE
AINSI QU'AUX INSTRUCTIONS DE COURSES
SONT À CONSULTER SUR LE SITE [Sorac-agde.com](http://www.sorac-agde.com)

Valable pour toutes les courses du trophée SORAC pour 2026

- *Inscrites au calendrier*
- Organisées par la SORAC au Cap d'Agde - Grades 5
- Selon les IC types de la FFV

Pour les régates importantes, un AC spécifique est édité, par exemple pour l'Escalagde.
Ces avis de courses particuliers sont publiés sur le site internet de la SORAC : www.sorac-agde.com

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1- REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2** - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, notamment entre le coucher et le lever du soleil
- 1.3** - les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent
- 1.4** - les règlements fédéraux
- 1.5** En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.6** Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *héler* « *place à virer* »

2- INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1** Les IC types sont disponibles sur le livret du coureur à l'adresse suivante www.sorac-agde.com
- 2.2** Les IC types FFV sont affichées selon la prescription fédérale au club nautique

3- COMMUNICATION

- 3.1** Le tableau officiel d'information en ligne est le site www.sorac-agde.com
- 3.2** [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4- ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1** - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C - D - L —R1 - R2 ou R3 norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.
 - * La classe D qui regroupe les anciennes classes D - E —F - G est partagée en 2 groupes.
 - * Le groupe D1 Bateaux dont les points de rating brut sont < ou = à 23,5 ainsi que les bateaux des classes R1 et R2.
 - * Le groupe D2 bateaux dont les points de rating brut sont > ou = à 24 ainsi que les bateaux de la classe R3.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
- 4.2** - tous les bateaux du système à handicap *OSIRIS*

4.3 Documents, exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée : *Pour les mineurs*, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur le site www.sorac-agde.com jusqu'à 12h la veille de la régate.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront exceptionnellement acceptées selon les conditions particulières avec l'accord du responsable des inscriptions.

5- DROITS A PAYER

Sauf conditions particulières précisées, par exemple 2 jours de course, les droits d'inscriptions sont fixés à 20 euros.

6- PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2[DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7- PROGRAMME

7.1 Fin des inscriptions : la veille de la course à 12 heures

7.2 Nombre de jour de course : voir la calendrier sorac

7.3 Nombre de course : maximum 5 par jours. Une seule course suffit pour valider l'épreuve.

7.4 Briefing à 9h30 au centre nautique sauf instructions contraires indiquées sur notre site sorac-agde.com.

7.51^{er} signal d'avertissement : les samedis 14 heures, les dimanches 10h45. Les indications contraires seront signifiées par un avenant sur le site de la sorac. Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15 heures

8- CONTRÔLE DES BATEAUX Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9- ZONE DE COURSE - PARCOURS

-La zone de course est comprise dans la bande côtière allant de Saint Pierre-Plage à Sète à une distance de moins de 6 miles des côtes.

-Les parcours sont définis dans les annexes des instructions de courses et confirmés aux coureurs lors du briefing.

Les parcours ont une partie commune (D1 -D2) 2/3 du parcours environ et un 1/3 supplémentaire pour le groupe D2.

10- SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

11- CLASSEMENT

Système de handicap Osiris habitable.

Il sera publié un classement général tous groupes (scratch) à titre indicatif et un classement par groupe ou par regroupement de groupes (Système H avec application du CVL). Calcul du temps compensé : Système Osiris habitable Temps/Distance.

Les classements par groupe ou regroupement de groupes seront transmis à la FF Voile.

Le regroupement de groupes sera effectué de manière à obtenir des groupes de 5 bateaux classés minimum. Les regroupements se feront sur la base des coefficients proches.

12- PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence.:

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, [en contactant dpo@ffvoile.fr](mailto:en_contactant_dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12.3 A cocher lors de l'inscription pour la validation.

13- ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Organisation et arbitrage

Président de la SORAC :	Alain RIGAULT
Président (e) du Comité de Course :	Hélène Anne MATEO, Marc LEGAY ou Alain RIGAULT
Président du Jury :	Henri ROQUES ou autre
Responsable engagements :	Alain RIGAULT, Marc LEGAY
Responsable informatique :	Marc LEGAY
Commissaires aux résultats	Eric MIOT,